

Plan d'amélioration - QUALITÉ DU MILIEU DE VIE EN CHSLD

Nom de l'établissement : CENTRE INTÉGRÉ DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE LA MONTÉRÉGIE-EST

Nom de l'installation visitée : CLSC DES SEIGNEURIES ET CENTRE D'HEBERGEMENT DE CONTRECOEUR

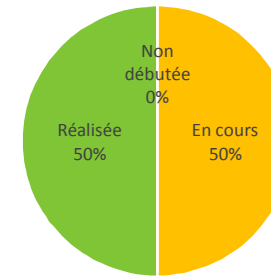
Région : Montérégie

Date de la visite : 8 décembre 2015

Date de transmission au MSSS: 12 avril 2016

1ère reddition de comptes 8 décembre 2016

État d'avancement



	Non débutée	En cours	Réalisée	Total
Les pratiques organisationnelles, administratives et professionnelles	0	2	2	4
Les activités de la vie quotidienne dans un milieu adapté	0	1	1	2
Total	0	3	3	6

PARTIE 1 : L'ÉTABLISSEMENT S'ENGAGE À METTRE EN PLACE DES PRATIQUES ORGANISATIONNELLES, ADMINISTRATIVES ET PROFESSIONNELLES STRUCTURANTES ET CONTRIBUANT À FAVORISER UN MILIEU DE VIE DE QUALITÉ

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes						Commentaires			
			au 8 décembre 2016			au 8 décembre 2017						
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée				
1	<p>Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à offrir un milieu de vie de qualité tel que préconisé dans les orientations ministérielles.</p>	<p>1.1 Élaborer et mettre en place un programme d'accompagnement en fin de vie. 1.1.1 Consulter nos collègues de Richelieu-Yamaska et de Pierre-de-Saurel pour connaître leur programme et outils existants. 1.1.2 Évaluer la possibilité de les implanter dans le centre d'hébergement. 1.1.3 Diffuser le programme auprès des gestionnaires. 1.1.4 Déployer le programme sur chaque unité. 1.1.5 Assurer la pérennité</p> <p>1.2 Élaborer et mettre en place un plan de maintien des installations matérielles visant à rendre les lieux physiques propres et bien entretenus.</p>	<p>2017-06-30</p> <p>2017-12-30</p>									
2	<p>Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à améliorer la mise en place de pratiques conformes aux principes inscrits dans les orientations ministérielles.</p>	<p>2.1 Prévoir la présence des participants des services de santé et des services sociaux. 2.1.1 Discuter avec la Direction adjointe de l'hébergement sur les stratégies pour répondre à cette demande. 2.1.2 Réviser le guide du plan d'intervention interdisciplinaire. 2.1.3 Mettre en œuvre et soutenir le changement.</p>	<p>2016-06-30</p>									
3	<p>Le MSSS recommande que l'établissement poursuive son engagement à assurer la continuité des interventions de l'équipe soignante.</p>	<p>3.1 Bonifier le programme d'accueil /admission du nouveau résident pour y ajouter les éléments qui facilitent l'intégration du résident dont la désignation du préposé aux bénéficiaires. 3.1.1 Prendre connaissance de la pratique de soins en hébergement concernant les "rôles et responsabilités de l'intervenant- accompagnateur". 3.1.2 Consulter nos collègues de Richelieu-Yamaska et de Pierre-de-Saurel pour connaître leur programme et outils existants. 3.1.3 Apporter les modifications nécessaires. 3.1.4 Adopter l'outil. 3.1.5 Diffuser les changements au programme d'accueil. 3.1.6 Mettre en œuvre et soutenir le changement. 3.1.7 Assurer la pérennité.</p>	<p>2017-03-01</p>									

Recommandations	Moyens	Échéancier	Reddition de comptes						Commentaires	
			au 8 décembre 2016			au 8 décembre 2017				
			Non débutée	En cours	Réalisée	Non débutée	En cours	Réalisée		
4	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens pour valider la compréhension des renseignements transmis au résident et à ses proches lors de l'accueil.	4.1 Planifier une activité pour valider la compréhension des renseignements transmis au résident ou à ses proches lors de l'accueil. 4.1.1 Apporter les modifications au guide et aux volets du programme d'accueil-admission ainsi qu'à l'aide-mémoire du chef. 4.1.2 Diffuser les changements au programme d'accueil. 4.1.3 Implanter les changements. 4.1.4 Assurer la pérennité.	2016-07-31			x				
PARTIE 2: LE RÉSIDENT EST INTÉGRÉ DANS SON NOUVEAU MILIEU DE VIE ET RECOIT LES SOINS ET L'ASSISTANCE REQUIS LORS DE SES ACTIVITÉS DE LA VIE QUOTIDIENNE, DANS UN MILIEU ANIMÉ OÙ LES ESPACES DE VIE SONT PERSONNALISÉS, ADAPTÉS ET CHALEUREUX										
5	Le MSSS recommande que l'établissement s'assure que les pratiques concernant les soins et l'assistance répondent mieux aux besoins des résidents.	5.1 S'assurer que le plan d'intervention interdisciplinaire d'admission est complété dans les 4 à 6 semaines. 5.1.1 Se doter d'un outil de suivi aux plans d'intervention interdisciplinaire. 5.1.2 S'assurer que le plan d'intervention interdisciplinaire d'admission soit complété dans les 4 à 6 semaines. 5.1.3 Réaliser un audit.	2016-06-30			x				
6	Le MSSS recommande que l'établissement prenne les moyens nécessaires pour que chaque résident ait une position adéquate lors des repas.	6.1 Revoir avec les équipes de soins les principes d'un bon positionnement aux tables. Ajuster les tables en ce sens, s'il y a lieu. 6.1.1 S'assurer que les tables de lits des résidents qui mangent à la chambre soient à la bonne hauteur. 6.1.2 Préparer une capsule de formation concernant les principes du bon positionnement du résident incluant l'ajustement de la table. 6.1.3 Présenter la capsule de formation aux employés. 6.1.4 Réaliser un audit	2017-03-01		x					